

République Française
Département de Mayotte



Commune de Bandrélé

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de février, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au siège de la mairie, sous la présidence de monsieur le Maire, Ali Moussa MOUSSA BEN.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Conseillers présents en début de séance : 21

Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Conseillers arrivés en cours de séance : 1

Nourou ANDJIBOU (arrivée à 17h39 lors de la discussion du point n°10)

Conseillers ayant quitté la séance : 0

Conseillers absents : 12

Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI, Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR.

Conseillers absents ayant établi une procuration : 2

Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN).

Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Convocations et ordre du jour

La convocation à cette séance, incluant une note explicative de synthèse, a été adressée aux conseillers municipaux par courrier électronique le jeudi 9 février 2023.

L'ordre du jour du conseil était le suivant :

- 1) Demande de subvention au titre du FDS pour la construction d'une micro-crèche à Nyambadao
- 2) Demande de subvention de l'État pour la réalisation des travaux de voirie issus du PPI Voirie de la commune de Bandrélé (phase 1)
- 3) Demande de subvention de l'État pour l'aménagement du cimetière de Hamouro (phase 1)
- 4) Demande de subvention de l'État pour la construction de « city stades »
- 5) Demande de subvention de l'État pour la construction d'un un centre technique municipal
- 6) Demande de subvention de l'État pour la réhabilitation de l'ancienne RN3 (phase 1)
- 7) Demande de subvention de l'État pour l'aménagement du front de mer de Bandrélé (complément de financement)
- 8) Demande de subvention de l'État pour la mise en place d'un système de vidéoprotection (complément de financement)
- 9) Demande de subvention de l'État pour la réalisation des études pré opérationnelles de la RHI Dapani
- 10) Demande de subvention pour l'aménagement paysager de la rivière « Mro Wa Dagoni »
- 11) Demande de cession à titre gratuit d'une parcelle appartenant au Conseil Départemental de Mayotte pour la réalisation d'une liaison routière et paysagère entre les écoles de Mtsamoudou.
- 12) Octroi d'une subvention à l'association SUPER JEUNE de Bandrélé
- 13) Signature de la convention relative au projet « Concours Intercommunal des Villages Fleuris »
- 14) Prise en charge de frais de déplacement et de mission des élus (Grand concours des régions)
- 15) Prise en charge de frais de déplacement et de mission des élus (Congrès ANDES)

Ouverture de la séance :

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 17h27.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire propose de désigner M. Maoulida ABDYOU en tant que secrétaire de séance.

Cette proposition est acceptée par les membres du conseil municipal.

Étude des points à l'ordre du jour :

M. le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

*

* *

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.

M. le Maire soumet au vote le PV du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Zaidi ABDOU, Mme Latufa MDALLAH), décide d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2022.

*

* *

Point n°1 - Délibération n°01/2023 : Demande de subvention au titre du FDS pour la construction d'une micro-crèche à Nyambadao

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Bandrélé souhaite accroître sa capacité d'accueil de jeunes enfants. Pour cela, elle souhaite construire une micro-crèche à Nyambadao pour le compte du CCAS de Bandrélé, qui en assurera la gestion. Ce projet viendra compléter l'offre existante :

- 1 micro-crèche en exercice à Bandrélé ;
- 1 micro-crèche financée et en cours de maîtrise d'œuvre à Bandrélé ;
- 1 micro-crèche associative en cours de construction à Mtsamoudou.

Il est proposé à l'assemblée que la commune devienne maître d'ouvrage délégué de cette opération, compte tenu de la complexité de cette opération et d'absence de services techniques au sein du CCAS.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter un cofinancement au titre du fonds de développement social (FDS).

Coût estimé de l'opération :

Travaux	605 280 €
Études	90 792 €
TOTAL	696 072 €

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
FDS	556 857 €	80%
Commune de Bandrélé	139 214 €	20%
TOTAL	696 072 €	

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR, décide :

- d'approuver la réalisation de ce projet, sous maîtrise d'ouvrage communale, par délégation de maîtrise d'ouvrage de la part du CCAS de Bandrélé ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'État, du Conseil Départemental, et de la CSSM pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°2 - Délibération n°02/2023 : Demande de subvention auprès de l'État pour la réalisation des travaux de voirie issus du PPI Voirie de la commune de Bandrélé (phase 1)

Rapporteur : M. le Maire

La mairie de Bandrélé a finalisé en 2021 les études de son plan pluriannuel d'investissement (PPI) en matière de voirie communale.

Ce PPI prévoit la réalisation de travaux de voirie de priorité 1, d'un montant total de 850 964 €.

Cette délibération a pour objet de solliciter une subvention pour la réalisation des études et des travaux pour la phase 1 du PPI.

Le coût total estimé du projet est le suivant :

Travaux :	850 964 €
Études et MOE (8%) :	68 077 €
TOTAL :	919 041 €

Plan de financement :	Montant	Part
État :	735 232,80 €	(80%)
COMMUNE :	183 808,20 €	(20%)
TOTAL :	919 041,00 €	

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR, décide :

- d'approuver le lancement de ce projet ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de l'État pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°3 - Délibération n°03/2023 : Demande de subvention de l'État pour l'aménagement du cimetière de Hamouro (phase 1)

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Bandrélé envisage d'aménager un cimetière dans le village de Hamouro. L'objectif de ce projet est de permettre l'inhumation des défunts de la commune dans de parfaites conditions avec la construction d'un mur d'enceinte, un parking, la réalisation de cheminements piétons, la mise en place d'éclairage et le raccordement au réseau d'eau potable.

La commune sollicite une subvention de l'État pour la réalisation de la phase 1 de ce projet.

Coût estimé de l'opération :

Travaux	470 590,10 €
Études	37 647,20 €
Honoraires bureau de contrôle	11 477,80 €
TOTAL	519 715,10 €

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
État	415 772,08 €	80%
Commune de Bandrélé	103 943,02 €	20%
TOTAL	519 715,10 €	

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Latufa MDALLAH), décide :

- d'approuver le lancement de ce projet ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'État pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°4 - Délibération n°04/2023 : Demande de subvention de l'État pour la construction de « city stades »

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Bandrélé souhaite construire 3 « city stades » pour favoriser la pratique sportive.

Le premier se situerait en face de l'école primaire de Nyambadao.

Le deuxième équipement se situerait dans l'enceinte de l'école élémentaire de Bandrélé. Ces deux emplacements sont stratégiques pour une meilleure pratique du sport dans le cadre scolaire.

Enfin, le troisième se situerait sur la place de l'ancien foyer des Jeunes de Bandrélé. Celui-ci permettrait aux clubs de disposer d'un équipement supplémentaire notamment pour les entraînements.

Il est proposé de solliciter une subvention pour la réalisation de ces trois projets.

Cout total du projet :

City stade de Nyambadao	160 089 €
City stade de Bandrélé - école élémentaire	135 559 €
City stade de Bandrélé - foyer des Jeunes	59 365 €
TOTAL GÉNÉRAL	355 013 €

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
État	284 010,40 €	80%
Commune de Bandrélé	71 002,60 €	20%
TOTAL	355 013,00 €	

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 22 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme Latufa MDALLAH), décide :

- d'approuver le lancement de ce projet ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de l'État pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°5 - Délibération n°05/2023 : Demande de subvention de l'État pour la construction d'un centre technique municipal

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Bandrélé souhaite construire un centre technique municipal. Actuellement les services techniques occupent une parcelle qui n'est pas adaptée aux besoins du service. De plus, cette parcelle sera utilisée à court terme pour accueillir le futur siège du CCAS de Bandrélé.

Le projet consiste donc à construire un centre technique sur le village de Nyambadao. Celui-ci permettra d'améliorer les conditions de travail des agents avec la création de vestiaires et sanitaires adaptés, la création de bureau et d'une salle de réunion et enfin de créer des espaces de stockage et de rangement.

Il est proposé de solliciter une subvention de l'État pour la réalisation de ce projet.

Cout total du projet :

Travaux 909 590 €

Études	214 208 €
TOTAL	1 123 798 €

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
État	899 038,40 €	80%
Commune de Bandrélé	224 759,60 €	20%
TOTAL	1 123 798,00 €	

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR, décide :

- d'approuver le lancement de ce projet ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de l'État pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°6 - Délibération n°06/2023 : Demande de subvention de l'État pour la réhabilitation de l'Ancienne RN3 (phase 1)

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Bandrélé envisage de réhabiliter la rue Taotaojou (Ancienne RN3) pour permettre un bouclage du quartier Mougendre et fluidifier le trafic routier aux heures de pointe.

Les travaux de phase 1 consisteraient à réaliser les terrassements, poser les réseaux secs et humides et remplacer l'éclairage public.

Coût estimé de l'opération :

Travaux	453 628 €
Études	45 000 €
Total	498 628 €

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
État	398 902,40 €	80%
Commune de Bandrélé	99 725,60 €	20%
TOTAL	498 628,00 €	

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR, décide :

- d'approuver le lancement de ce projet ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de l'État pour la réalisation de cette opération ;

- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°7 - Demande de subvention de l'État pour l'aménagement du front de mer de Bandré
complément de financement)

Rapporteur : M. le Maire

M. le maire propose de retirer ce point à l'ordre du jour.

*

* *

Point n°8 - Délibération n°07/2023 : Demande de subvention de l'État pour la mise en place d'un système de vidéoprotection (complément de financement)

Rapporteur : M. le Maire

Le système de vidéoprotection de la ville de Bandré a été autorisé par arrêté préfectoral le 9 juillet 2021.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et le marché de travaux a été notifié au groupement ACTEMIUM – SOGEA - ATEXIA - AXIANS SIOI. Les travaux débuteront au 1er semestre 2023.

Afin de réaliser l'intégralité des travaux prévus initialement par la commune, il est nécessaire de solliciter un complément de financement auprès des services de l'État. Par ailleurs, les travaux de vidéoprotection de Musicales plage ont été estimés par le maître d'œuvre et sont intégrés dans ce nouveau plan de financement.

Coûts de l'opération

TOTAL TRAVAUX	469 664 €
SUPPLEMENT TRAVAUX MUSICALE PLAGE	119 282 €
EQUIPEMENTS SUR PILONE TDF	15 000 €
TRAVAUX LOCAL VIDEO MAIRIE	15 000 €
TOTAL ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE	25 000 €
TOTAL GENERAL	643 946 €

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
FIPDR 2019	20 000,00 €	3,11%

État (DETR 2020)	180 390,05 €	28,01%
État (complément 2023)	315 000,00 €	48,92%
Commune de Bandré	128 555,95 €	19,96%
TOTAL GENERAL	643 946,00 €	

M. Daniel RAMA demande si ce projet concerne toute la commune. M. le Maire précise qu'il concerne pour l'instant uniquement le village de Bandré. Cependant, des réflexions sont en cours actuellement à la CCSUD pour poursuivre le projet sur plusieurs villages.

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Préfet de Mayotte n°2021-CAB-1415 du 9 juillet 2021 portant autorisation d'un système de vidéoprotection installé par la commune de Bandré ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandré, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR, décide :

- de valider le nouveau plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention complémentaire de l'État pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°9 - Délibération n°08/2023 : Demande de subvention de l'État pour la réalisation des études pré opérationnelles de la RHI Dapani

Rapporteur : M. le Maire

Le Plan Communal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PCLHI) de la commune de Bandrélé a identifié la nécessité de réaliser une opération de résorption d'habitat insalubre (RHI) dans le village de Dapani.

Le village de Dapani, partitionné en 2 poches lors du diagnostic et du plan d'actions, est marqué par la prédominance des habitations en dur dégradé. Un habitat précaire, insalubre et informel s'est développé entre le cœur du village et la mangrove.

Par ailleurs, une grande partie du village est marquée par la présence d'indivisions foncières, qui compliquent toute intervention d'aménagement à venir : faible mutabilité des parcelles, absence de servitudes permettant d'assurer une desserte complète par les réseaux, risques de blocages lors de l'acquisition de terrains.

Une opération de renouvellement urbain est proposée dans ce village, associant les dispositifs de RHI/RHS et d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). La réhabilitation de l'existant sera favorisée dans la mesure du possible.

La présente demande de subvention vise à financer les études pré-opérationnelles identifiées dans le PCLHI. Le coût des études opérationnelles est estimé à 643 560 €.

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
État	514 848 €	80%
Commune de Bandrélé	128 712 €	20%
Total :	643 560 €	

Passage au vote :

Présents (21) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (12) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Nourou ANDJIBOU, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 23

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR, décide :

- d'approuver le lancement de ce projet ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de l'État pour la réalisation de cette opération ;

- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°10 - Délibération n°09/2023 : Demande de subvention pour l'aménagement paysager de la rivière « Mro Wa Dagoni »

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de son schéma directeur d'aménagement, la commune de Bandréle envisage de réaliser une opération d'aménagement paysager de la rivière « Mro Wa Dagoni ».

Ce projet figure dans le plan d'actions prioritaires de la convention cadre « petites villes de demain » signée le 12 décembre 2022 par le Préfet de Mayotte, le maire de Bandréle et le président de la communauté de communes du Sud.

Il est également inscrit au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la communauté de communes du Sud, signé le 11 mars 2022 par le Préfet de Mayotte et le Président de la communauté de communes du Sud.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Retrouver un lien et un accès aisé avec la ravine qui tourne le dos à la ville, faciliter les échanges piétons entre les deux rives.
- Créer une promenade et des espaces de détente aménagés le long du parcours de l'eau.
- Sécuriser les berges et encadrer les usages.
- Améliorer la qualité écologique et la fonctionnalité hydraulique du cours d'eau.
- Conforter le lit mineur et assainir la zone des polluants organiques et des déchets

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Terrassements généraux (re-profilage des berges) et démolitions des anciens ouvrages et des bangas situés en zone d'aléas à fort risque et trop proches du lit mineur
- Création d'ouvrages de soutènements adaptés (enrochement et génie végétal).
- Création d'une promenade, des placettes, des belvédères et des accès en lien avec le Mro Wa Dagoni.
- Mise en place de mobiliers et d'éclairage public.
- Plantations d'embellissement et de renaturation de l'ensemble du site pour affirmer une ripisylve (forêt rivulaire) urbaine de qualité.

Coût estimé de l'opération :

Travaux 1 743 380 €

Études	212 877 €
Total	1 956 257 €

Plan de financement :

Financier	Montant	Part
État (Fonds vert)	1 173 754 €	60%
État (DETR)	391 251 €	20%
Commune de Bandrélé	391 251 €	20%
Total	1 956 257 €	

Passage au vote :

Présents (22) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Nourou ANDJIBOU, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (11) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix POUR, décide :

- d'approuver le lancement de ce projet ;
- de valider le plan de financement de l'opération ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'État pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à ce projet, et notamment à signer les conventions financières qui fixeront les modalités de versement de cette subvention.

*

* *

Point n°11 - Délibération n°10/2023 : Demande de cession à titre gratuit d'une parcelle appartenant au Conseil Départemental de Mayotte pour la réalisation d'une liaison routière et paysagère entre les écoles de Mtsamoudou

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Communal, la mairie de Bandrélé projette de réaliser une liaison routière et paysagère entre les écoles de Mtsamoudou, afin de désenclaver l'impasse de la MJC et de rendre carrossable le chemin piéton qui traverse la parcelle de l'école élémentaire.

La parcelle numéro 446 (C), section BC d'une superficie de 324 m², qui appartient au Conseil Départemental de Mayotte se trouve dans le périmètre du projet.

Il est proposé au conseil municipal d'effectuer une demande d'acquisition à titre gratuit auprès des services du Conseil Départemental de Mayotte du terrain précédemment cité.

Passage au vote :

Présents (22) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Nourou ANDJIBOU, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (11) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Latufa MDALLAH), décide :

- d'autoriser M. le maire à demander la cession gratuite de la parcelle citée ci-dessus auprès du Conseil Départemental de Mayotte

- d'autoriser M. le maire à engager toute démarche nécessaire à cette affaire, y compris le règlement de tous les frais liés à cette demande (frais liés à l'acte, taxes, honoraires divers) et signer tout document relatif à cette acquisition.

*

* *

Point n°12 - Délibération n°11/2023 : Octroi d'une subvention à l'association SUPER JEUNE de Bandrélé

Rapporteur : M. le Maire

L'association SUPER JEUNE de Bandrélé a été invitée à participer à une émission de télévision « Le grand concours des régions : quel sera le meilleur chant folklorique de France », diffusée sur France 3.

Pour pouvoir participer au tournage qui se déroulera les 20 et 21 février 2023 (mobilité du 19 au 25 février 2023), l'association Super Jeune de Bandrélé a fait une demande de subvention exceptionnelle auprès de la mairie d'un montant de 15 000 € afin de cofinancer l'ensemble des frais liés à cette mobilité.

Sur demande de M. Zaidi ABDOU, M. le Maire précise le montant total du projet, estimé à 81 250 €, et détaille les différentes contributions des services associés (État et CCSUD).

Passage au vote :

Présents (22) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Nourou ANDJIBOU, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (11) : Andjouza M'LADJAO, Soulaimana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix POUR, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association SUPER JEUNE.

*

* *

Point n°13 - Délibération n°12/2023 : Signature de la convention relative au projet « Concours Intercommunal des Villages Fleuris »

Rapporteur : M. le Maire

Le projet de concours intercommunal des villages fleuris consiste à encourager la population à planter des fleurs dans les cours et à l'extérieur de leurs habitations, aux abords des routes et les espaces

publics dans le but d'embellir les villages. Cette première édition du concours des villages fleuris, porté par la CCSUD, est ouvert exclusivement aux habitants et associations de la commune de Bandrélé.

Le coût de cette action est estimé à 80 000€ répartis de la manière suivante :

Communauté de communes du Sud :	60 000 € (75%)
Commune de Bandrélé :	20 000 € (25%)
TOTAL :	80 000 €

Mme Latufa MDALLAH souhaite savoir à quoi correspond la part communale.

M. le Maire précise que la part de 25% représente la contribution communale au projet global.

M. Bouchourani COLO précise que cet évènement sera clôturé par une cérémonie de récompenses, avec un spectacle de l'artiste BACO ALI.

Passage au vote :

Présents (22) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Nourou ANDJIBOU, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (11) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandrélé, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix POUR, décide :

- d'autoriser le maire à signer cette convention ;
- de valider la participation communale définie dans le plan de financement ci-dessus.

*

* *

Point n°14 - Délibération n°13/2023 : Prise en charge de frais de déplacement et de mission des élus (Grand concours des régions)

Rapporteur : M. le Maire

L'association SUPER JEUNE de Bandréle a été invitée à participer à une émission de télévision « Le grand concours des régions : quel sera le meilleur chant folklorique de France », diffusée sur France 3.

Il est proposé qu'une délégation d'élus accompagne le groupe pour le tournage de l'émission du 19 au 25 février 2023 en France métropolitaine, à Kirrwiller (67).

Les frais de missions comprennent :

- Frais d'approche Mayotte/Paris Aller/retour
- Frais de transport Aéroport CDG / Steinbourg et Steinbourg CISP Paris
- Frais d'hébergement à Steinbourg
- Frais d'hébergement à Paris
- Frais de repas

Passage au vote :

Présents (22) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Nourou ANDJIBOU, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (11) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandréle, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 23 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Zaidi ABDOU), décide de :

- désigner Mme Zouhouria FOUNDI CHEBANI et Mme Zalia OUSSENI afin de participer à cette mission ;
- prendre en charge les frais d'hébergement et de déplacement aérien des élus ;
- leur accorder des indemnités forfaitaires de frais de mission le cas échéant, selon l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- autoriser M. Le Maire à engager toute démarche relative à ce projet.

*

* *

Point n°15 - Délibération n°14/2023 : Prise en charge de frais de déplacement et de mission des élus (Congrès ANDES)

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Bandréle est adhérente de l'ANDES (association nationale des élus en charge du sport). L'ANDES organisera son congrès national au Palais Beaumont à Pau (64) les 8 et 9 juin 2023.

M. le maire propose de désigner le conseiller municipal délégué au sport, M. Chadhouli ABDOU, pour participer à ce congrès.

Passage au vote :

Présents (22) : Ali Moussa MOUSSA BEN, Djailani NOURDINE, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Omar-Rachidi SELEMANI, Maoulida ABDOU, Assani M'CHINDRA-MARI, Assiati ALIHOUMADI, Chadhouli ABDOU, Zamezame CHARIFFOU, Echati MCHAMI, Chanrani ABDOU, El-Sat Salim INOUSSA, Mouhoudhoir CHEBANI, Fatima MARI, Zalia OUSSENI, Nourou ANDJIBOU, Daniel RAMA, Zaidi ABDOU, Latufa MDALLAH.

Absents (11) : Andjouza M'LADJAO, Soulaïmana ALI NAVI (procuration pour Ali Moussa MOUSSA BEN), Antuna SAID, Assoumani HAMADA, Ankidati BACAR, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Saindou ABDOU, Sophie MADI RAMA, Zakaria MOUSSA, Zamimou AHAMADI, Mariame BACAR (procuration pour Daniel RAMA).

Votants : 24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;

Vu la délibération n°26/2020 du 4 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune de Bandréle, Monsieur Ali-Moussa MOUSSA-BEN ;

Vu le rapport de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après délibération à la majorité absolue des suffrages exprimés par 24 voix POUR, décide de :

- désigner M. Chadhouli ABDOU afin de participer à cette mission ;
- prendre en charge ses frais d'hébergement et de déplacement aérien ;
- lui accorder des indemnités forfaitaires de frais de mission le cas échéant, selon l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 ;
- autoriser M. le maire à engager toute démarche relative à cette affaire.

*

* *

Questions diverses

M. Zaidi ABDOU signale un problème de sécurité sur la route traversant le village de Mtsamoudou, et conseille à M. le Maire d'alerter la DEAL à ce sujet.

M. le Maire transmettra cette information aux services techniques de la mairie. Il rappelle aux élus que le « PPI voirie » de la mairie a vocation à résorber les problèmes de sécurité liés au mauvais état de certaines voiries communales.

Mme Latufa MDALLAH signale un problème de caniveau dangereux à Dapani.

M. le Maire indique qu'il fera vérifier si les travaux sont en cours ou terminés par les services techniques de la mairie. Il remercie Mme MDALLAH pour le signalement de ce problème.

*

* *

Fermeture de la séance :

La séance est levée à 17h53.

Le secrétaire de séance

MAOULIDA ABDOU



Le Maire


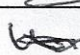
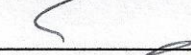


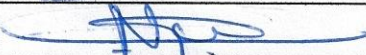

Ali Moussa MOUSSA BEN



REPUBLICQUE FRANÇAISE
M. Ali MOUSSA BEN
Maire de BANDRÉ (MAYOTTE)

Liste de présence insérée dans le registre des délibérations

Conseil municipal du : 15/09/23

Civilité	Prénom - NOM	Émargement
M.	Ali Moussa MOUSSA BEN	
Mme	Andjouza M'LADJAO	
M.	Djailani NOURDINE	
Mme	Rifcati OMAR FOUNDI	
M.	Bouchourani COLO	
Mme	Zouhouria FOUNDI CHEBANI	
M.	Soulaimana ALI NAVI	
Mme	Fatima MADI	
M.	Omar-Rachidi SELEMANI	
M.	Maoulida ABDOU	
M.	Assani M'CHINDRA-MARI	
Mme	Assiati ALIHOUMADI	
Mme	Antuna SAID	
M.	Assoumani HAMADA	
M.	Chadhoulis ABDOU	
Mme	Zamezame CHARIFFOU	
Mme	Ankidati BACAR	
Mme	Echati MCHAMI	
M.	Chanrani ABDOU	
M.	El-Sat Salim INOUSSA	
M.	Mouhamadilmounir ABDALLAH	
M.	Mouhoudhoir CHEBANI	
Mme	Fatima MARI	
Mme	Zalia OUSSENI	
Mme	Nourou ANDJIBOU	
M.	Saindou ABDOU	
Mme	Sophie MADI RAMA	
M.	Daniel RAMA	
M.	Zakaria MOUSSA	
Mme	Zamimou AHAMADI	
M.	Zaïdi ABDOU	
Mme	Mariame BACAR	
Mme	Latufa MDALLAH	